

Conseil Municipal du 26 juin 2023

à 18h00

N°ordre 32  
N° identifiant 2023-0121

Titre Extension du régime forestier au Bois de Saint-Pierre

Rapporteur(s) M. Pierre NÉNEZ  
Date de la convocation 20/06/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY  
Secrétaire(s) de séance Robert ROCHAUD

PJ. Plan du Bois de Saint-Pierre - Poitiers

Membres en exercice 0  
Quorum 27

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants \_\_\_\_\_ Mandataires \_\_\_\_\_

Observations

Projet de délibération étudié par:	Commission Transition écologique et résilience
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Adjointe Transition écologique Direction Aménagement - Entretien espaces publics
------------------	--

À la suite d'une erreur matérielle concernant les numéros de parcelle et le territoire communal de rattachement, sur la délibération n°66 (2022-0111) du Conseil municipal du 27 juin 2022 concernant le projet d'appliquer le régime forestier à certaines parcelles, Madame la Maire, présente au Conseil municipal le tableau modifié avec les parcelles appartenant à la commune de Poitiers, situées sur le territoire communal de Smarves et de Nouaillé-Maupertuis :

Territoire communal	Section	N°	Lieu-dit	Surface totale	Partie déjà intégrée	Surface à intégrer	Partie	Entière
<b>Smarves</b>	AH	6	LES PRES DE BAUREGARD	2 731		2 731		x
<b>Smarves</b>	AH	9	LES PRES DE BAUREGARD	1 955		1 955		x
<b>Smarves</b>	AH	16	TAILLIS PEZAY GUE VALTREC	18 625		18 625		x
<b>Smarves</b>	AH	17	TAILLIS PEZAY GUE VALTREC	637		637		x
<b>Smarves</b>	AH	21	BOIS DE SAINT PIERRE	227 102	66 500	15 100	x	
<b>Smarves</b>	AH	23	BOIS DE SAINT PIERRE	358 160	151 300	45 300	x	
<b>Smarves</b>	AH	26	BOIS DE SAINT PIERRE	233 963	195 500	16 000	x	
<b>Smarves</b>	AK	3	BOIS DE SAINT PIERRE	4 878		1 400	x	
<b>Smarves</b>	AK	4	BOIS DE SAINT PIERRE	1 997		1 997		x
<b>Smarves</b>	AK	10	BRANDES DES SABLIERES	1 905		1 905		x
<b>Smarves</b>	AK	11	BRANDES DES SABLIERES	17 474		17 474		x
<b>Smarves</b>	<b>AK</b>	<b>12</b>	<b>BRANDES DES SABLIERES</b>	<b>1 679</b>		<b>1 679</b>		<b>x</b>
<b>Smarves</b>	<b>AK</b>	<b>14</b>	<b>BRANDES DES SABLIERES</b>	<b>56 367</b>		<b>56 367</b>		<b>x</b>
<b>Nouaillé-Maupertuis</b>	D	336	PEZAY	2 740		2 740		x
<b>Nouaillé-Maupertuis</b>	D	940	PEZAY	6 100		6 100		x

Cette délibération ne change pas la surface de parcelle soumise au régime forestier validée par la précédente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, acte la modification des parcelles soumise à l'application du régime forestier aux parcelles mentionnées ci-dessus.

La surface totale d'addition de surface au régime forestier de par la délibération en date du 27 juin 2022 est de 19,00 ha.

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.**

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Robert ROCHAUD

RESULTAT DU VOTE

Mise en ligne le			
Date de réception en préfecture		Identifiant de télétransmission	
Nomenclature Préfecture	3.5	Autres actes de gestion du domaine public	